

LE TEMPS

Iran Jeudi 30 septembre 2010

«Téhéran veut pendre Sakineh alors que la pendaison est illégale»

Par Stéphane Bussard

Sakineh Mohammadi-Ashtiani pourrait être condamnée à la potence dans les deux prochaines semaines. Sous forte pression internationale, l'Iran avait pourtant «suspendu» sa lapidation. Son ex-avocat, Mohammad Mostafaei réagit

La très forte mobilisation internationale ne suffira peut-être pas. Sakineh Mohammadi-Ashtiani, mère de 43 ans, pourrait être pendue pour le meurtre présumé de son mari en 2005. Le procureur général iranien et porte-parole du pouvoir judiciaire, Gholam-Hossein Mohseni-Ejei, a déclaré mardi que la condamnation à mort de l'Iranienne est prioritaire par rapport aux accusations d'adultère dont elle fait l'objet et qui sont susceptibles d'être punies par la lapidation.

Une pétition et une campagne internationale en faveur de cette femme avaient pourtant semblé pousser les autorités iraniennes à «suspendre» la lapidation. A Genève, en marge du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, l'avocat de Sakineh jusqu'en juin dernier, Mohammad Mostafaei, qui a dû quitter l'Iran à la suite de pressions exercées sur sa famille, dénonce l'attitude de Téhéran, mais demande aux Nations unies d'en faire plus.

Le Temps: Comment réagissez-vous à ce retournement dramatique qui pourrait mener à la pendaison de Sakineh Mohammadi-Ashtiani dans les deux prochaines semaines?

Mohammad Mostafaei: Je trouve étonnante la manière dont le procureur général Gholam-Hossein Mohseni-Ejei raisonne. Il y a deux jours, il affirmait que la lapidation était d'une manière générale très difficile à mettre en œuvre: il faut pour qu'elle ait lieu que l'accusée avoue quatre fois qu'elle a commis un crime, en l'occurrence un adultère ou il faut que quatre témoins puissent prouver les faits. Maintenant, il dit que Sakineh doit être pendue. Contrairement à la lapidation, la pendaison n'est pourtant pas autorisée par la loi en Iran.

- Pourquoi la justice iranienne parle-t-elle désormais de pendaison?

- C'est surprenant. Elle avait déjà eu un procès pour adultère, et la cour avait estimé que Sakineh n'était pas coupable. Elle a aussi eu un procès par rapport à sa supposée participation au meurtre de son mari par un cousin. Ce procès a aussi eu lieu et la justice avait acquitté Sakineh. Il est incompréhensible que le régime rouvre le dossier.

- Le président iranien Mahmoud Ahmadinejad a dénoncé à l'ONU la campagne des Occidentaux pour Sakineh. Celle-ci n'a-t-elle pas été finalement contre-productive?

- Non, la campagne fut extrêmement importante. La lapidation a été suspendue. C'étaient il est vrai avant tout des pays occidentaux dont le bilan en matière de respect des droits de l'homme est meilleur qu'ailleurs. Mais leur engagement montre qu'ils veulent contribuer à renforcer les droits de

l'homme. Il serait bien que les pays islamiques réagissent aussi. Un bémol toutefois: si on peut saluer la réaction des pays occidentaux, certains d'entre eux l'ont fait avec un agenda caché.

- Comment agir maintenant pour tenter de «sauver» Sakineh?

- Il y a une organisation qui peut avant tout agir: les Nations unies. Malheureusement, elles n'ont pas réagi avec le sérieux nécessaire. Je pense que les sanctions prises contre l'Iran par le Conseil de sécurité de l'ONU sont inappropriées. De nature économique, elles touchent avant tout le peuple iranien. Les sanctions devraient être politiques. On devrait interdire au président Mahmoud Ahmadinejad et aux autres politiciens du régime de diffuser leur propagande à la tribune des Nations unies.

- Quel pourrait être l'impact de son exécution?

- Un tel acte pourrait être très dangereux. Même si la répression est forte, les gens en Iran pourraient décider de protester en masse. Les Iraniens de l'étranger aussi. La pression internationale sur l'Iran augmenterait. Le cas de Sakineh est dramatique, mais il est loin d'être le seul. Il y a des milliers de personnes qui sont victimes de graves violations des droits de l'homme en Iran.

- Quels contacts avez-vous aujourd'hui avec Sakineh?

- Je suis indirectement en liaison avec des avocats qui suivent le dossier. Le fait d'être hors d'Iran me permet de parler plus librement du cas.

- Comment vivez-vous hors d'Iran?

- Je vis dans une petite ville de Norvège. J'ai déposé une demande d'asile en Turquie (ndlr: la Turquie n'accorde toutefois pas d'asile à des Iraniens qui ont quitté illégalement le pays). J'ai perdu mon emploi, je suis sans argent et dois tout recommencer à zéro.

LE TEMPS © 2009 Le Temps SA